



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON
Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78
E-mail : fneco21@gmail.com

COMPTE-RENDU DES ELUS FNEC-FP FO

CSA 2 FEVRIER 2024 DOTATIONS HORAIRES

NB 1 : le compte-rendu n'est pas exhaustif et se concentre sur les interventions des élus FO ; par correction, nous évitons autant que possible de parler pour les autres organisations syndicales qui ont chacune leur propre expression.

NB 2 : Ce compte-rendu rapporte des propos tenus sur les mêmes thématiques, mais sur deux jours différents : le 22 janvier pour un groupe de travail préparatoire, et le 2 février pour le CSA académique.

Explication des sigles des intervenants :

SG : Secrétaire Générale de l'Académie

SGA : Secrétaires Généraux Adjoints (dont **RH**, pour celui des Ressources Humaines).

DOSEPP : Service chargé des postes, des heures et de leur répartition

REPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Recteur : Le **budget** est en augmentation alors que le nombre d'élèves est en baisse. Il y a des académies qui gagnent des postes, mais Dijon est structurellement déficitaire. Vous souhaitez qu'on profite de cette baisse pour améliorer le **taux d'encadrement**, mais c'est le cas, il continue de progresser. On continue aussi à baisser le taux moyen du nombre d'élèves par classe, avec 20,6 élèves par classe en 2023. Les moyens maintiennent le plafonnement à 24 en GS/CP/CE1, bientôt dans 100% des classes. Le taux de dédoublement en Educ Prio est maintenu. **On aurait pu avoir à rendre + de 150 postes et on n'en rend que 98.**

Sur l'Ecole inclusive, on continue à améliorer l'accueil avec 5 créations d'ULIS en 1^{er} degré, et 8 dans le 2nd degré. L'unité autisme devrait être

renforcée. Les **PAS** testés dans le 21, ce sont des moyens importants avec les postes de coordinateurs à hauteur de 20 ETP, et d'éducateurs spécialisés à hauteur de 30 ETP. Les territoires ruraux ont un meilleur P/E. La dépossession des notifications de la MDPH n'est pas d'actualité.

60 ETP retirés, avec un souci de péréquation et de maintien de nos priorités. La voie GT paie un peu plus cher la facture, c'est vrai. Mais on a essayé de préserver le collège et la voie pro (où les élèves sont plus nombreux).

PREMIER DEGRE :

FO : Vous êtes contents d'avoir créé 5 **ULIS 1^{er} degré**, mais elles ouvrent dans des écoles où d'autres classes ferment !! Le **taux**

d'encadrement monte encore en moyenne, et ce n'est qu'une moyenne. Il faut se poser la question des *maxima*, plutôt. Par exemple, vous avez quand même laissé cette année une classe de maternelle à 32. Inutile de se vanter d'avoir un P/E correct s'il comporte çà et là des *extrema* invivables. Nous on veut améliorer les effectifs réels des classes, pas les taux d'encadrements.

Recteur : dans la reconfiguration des PIAL en PAS, on a une approche globalisante qui ne se concentre pas sur les notifications MDPH, en tenant compte d'élèves en grande difficulté y compris hors handicap.

SG : Les travaux se lancent. Sur les moyens, il y aura ceux de la coordination PAS et ceux de l'ARS avec les Educ spé. Ces moyens ne sont pas intégrés dans ce que nous présentons aujourd'hui.

SECOND DEGRE

Remarques communes aux collèges et lycées.

FO : Les effectifs demeurent trop lourds dans tous les niveaux et tous les degrés, il faut abonder les DHG pour baisser cette pression des effectifs.

SG : La règle des classes à 35 en lycée / 30 en collège, et du rajout d'une division seulement si tout le niveau est 36/31 a toujours existé. On veut avancer le plus possible le calendrier de rentrée, pour affecter tout le monde, titulaires, stagiaires, TZR et contractuels en juillet. Quant à abonder, on n'intervient pas avant la fin de la remontée des TRM, et on effectuera des balances HP/HS dans des cas particuliers de difficultés. 12 étab ont reçu des dotations déjà maintenant, avec 5 divisions rouvertes dans des situations critiques.

FO : 2- Les HSA augmentent, même en collège. En imposer 2, a eu pour effet d'augmenter notre service en nous payant moins, puisque les HSA ne sont pas aussi bien payées que des heures postes.

FO : Les PAS noient le handicap dans la difficulté. On ne peut pas être spécialiste de la difficulté en général. On ne peut pas traiter le handicap, qui relève du soin et n'est pas souvent appelé à disparaître, comme une simple question de pédagogie ou comme une difficulté qu'on va lever en la supprimant. L'acte II de l'école inclusive qui se prépare est une véritable honte. Sous couvert d'accueillir plus largement tous les élèves, on nie le handicap (plus aucune référence à ce mot, il n'y a que de vagues « besoins particuliers » sans spécificités). Quelle honte d'accuser les AESH d'empêcher les élèves de devenir autonomes ! Vous n'accompagnez même pas l'inclusion avec des AESH en nombre suffisant et avec un salaire décent ; et vous détruisez les places et les postes en enseignement spécialisé. Les résultats sont explosifs.

Carte scolaire 1^{er} degré : Vote contre unanime

SG : Moyens de la prépa lycée pas conditionnels ; ils seront en plus, mais leur montant n'est pas encore connu non plus. HSA : il n'y en a pas tellement + qu'avant, seulement 0,1% de +.

FO : Au GT, nous avons remarqué que c'est quand même 1 collègue sur 10 de + qui devra en prendre.

Question générale sur le détail des dotations. Comment faites-vous le calcul de la dotation complémentaire ? Elle comporte 4 items et le détail n'est pas donné. Nous avons besoin de savoir que les chefs ont ces précisions pour les leur demander et obtenir des explications claires.

SG : les chefs veulent leur autonomie et donc pas détailler au titre de quoi ils ont les ressources.

SGA : DHG dans sa globalité aucun détail n'est donné à part HP, HS et IMP. Si pb, dialogue et ajustements.

FO Question sur les dotations **devoirs faits, HSE pour remplacement, IMP** : contrairement

à ce qui avait été dit l'année dernière, elles ne sont **pas toutes passées dans des Pactes**, sans doute à cause du faible succès de ce dernier. Mais sont-elles maintenues à leur niveau actuel ?

SG : HS devoirs faits c'est maintenu. IMP maintenu. HS de remplacement sont ajustées

Collèges :

SG : En collège. Sur l'EMC et l'histoire des arts, pour l'instant, on n'a que l'annonce. Passage de 26 à 25h en 6^{ème}. Mise en place des groupes de niveaux.

DOSEPP : Méthode de calcul. On s'est reposé sur les éval de 6^{ème} des trois dernières années. On a pu estimer le nombre d'élèves à besoin par bahut, donc le nombre de groupes nécessaires pour la discipline concernée. On estime par ailleurs le nombre d'élèves et de groupes d'élèves sans besoin particulier.

Soit un collège X avec 35 élèves par niveau donc deux divisions. Le taux d'élèves à besoins donne 10 pour le collège X. On crée donc un gpe à besoins, un gpe sans besoins, ça reste à 2 divisions. 5 collèges seulement dans toute l'académie sont dans ce cas. Autre ex le collège Y qui a 58 élèves en 6^{ème}, deux divisions ; on estime qu'il y a 15 élèves à besoins ; là ça fait 3 gpes au lieu de 2 divisions, on finance. Maxi : 15 pour les élèves à besoins ; 30 pour les autres groupes. Malgré tout, chaque étab fera les gpes comme il le souhaite, et ils doivent évoluer dans l'année.

FO : Les dotations départementales font voir que vous avez **112h de plus en collège**, pour financer les fameux groupes de niveaux. Ce n'est **même pas une heure par bahut, puisqu'il y a 158 collèges publics** dans l'académie. Et **pas un seul poste de plus ouvert** en maths ou en lettres **aux concours** cette année ?

SG : mais les candidatures, elles n'augmentent pas, donc on recrutera plus de contractuels en Lettres et maths. D'ailleurs on est attentif à la difficulté de l'augmentation des services partagés. On aura besoin de recruter des profs de

uniquement en fonction de l'observation de cette année. Comme il y a eu des pactes, il y a eu une consommation inférieure. On va donc les baisser d'autant, sans empêcher les collègues de remplacer hors pacte s'ils le souhaitent.

lettres et de maths, on regarde ça avec le ministère.

SGA : L'heure supprimée en 6^{ème} sert à financer les groupes à effectifs réduits. Les 3h de marge par division ont toutes été maintenues. Alloc progressive des moyens c'est un petit supplément, pas proportionnel à la structure. La marge ne bouge pas.

FO : **Plusieurs remarques sur les groupes de niveaux.** D'abord, on n'y croit pas, comme dispositif, on l'a dit dans la déclaration. **On ne croit pas au passage d'un groupe à un autre** non plus, car comment les élèves en difficulté, avec qui on va prendre le temps de repartir sur les bases, et aller plus lentement, pourront-ils rattraper les groupes qui auront cavale en tête, avec des élèves que plus rien ne vient ralentir ? Ensuite sur le **calcul des groupes** : quel est le seuil qui permet de dire qui est en difficulté et qui ne l'est pas ? Cela nous paraît artificiel et inégalitaire, car les élèves en difficulté aux évaluations de 6^{ème} représentent 37% des élèves des zones REP, alors qu'ils représentent moins de 10% dans des zones plus favorisées.

SG : Le calcul qu'on vous a présenté n'est pas une moyenne académique, il est fait étab par étab pour les gpes, à partir des évaluations de 6^{ème} des 3 dernières années. L'allocation progressive des moyens est conservée, on a pu consacrer 155 ETP pour les gpes de niveaux.

FO : pas du tout ce qu'on entend remonter des étab où les groupes mangent de fait les moyens mis ailleurs, et où les remontées font

état de dispositifs qui disparaissent ailleurs qu'en 6°/5°.

SGA : Les étab qui n'y arrivent pas font peut-être trop de groupes.

FO : Au GT vous aviez laissé entendre qu'il y avait une partie du financement des groupes qui provenait de la marge d'autonomie.

SGA : Si on met les groupes en place, elle est peut-être moins nécessaire en 6/5°, et utilisée ailleurs.

Lycées Pro :

SGA : projet d'arrêté existe. Prépa lycée, ça peut être aussi bien en LP qu'en LGT. Les classes prépa lycée, cela ne sera qu'en 2025. Pour 2024, une seule classe par dpt à titre expérimental. L'obtention du brevet rendue obligatoire pour aller en 2^{nde} ce ne sera qu'en 2025. Le test de cette année sera uniquement pour les élèves volontaires du secteur d'implantation de la classe prépa lycée.

FO : Les classes prépa lycée nous dérangent dans leur principe, on l'a dit dans la déclaration. De plus, elles seront créées pour expérimentation à hauteur d'une par dpt. Sont-elles incluses dans les DHG données ?

SG : Moyens de la prépa lycée pas conditionnels ; ils seront en plus, mais leur montant n'est pas encore connu non plus.

[Remarque FO hors séance : Pourtant, au CSA départemental 71, la DASEN elle-même mettait au conditionnel les moyens supplémentaires liés à la prépa-lycée].

Recteur : La constitution des gpes n'est pas une question d'organisation mais de pédagogie.

IPR : enjeux pédagogiques forts. Pas d'ambition réduite dans les gpes Comment permettre une progression qui assure la fluidité entre les groupes ? On commence par accompagner les chefs d'étab pour qu'ils construisent un cadre pédagogique pertinent, et on accompagnera les enseignants de lettres et maths aussi.

SG : différenciation les marges, l'autonomie, trouvent aussi leur outil dans le Pacte.

FO : Dotation à la structure en LP ; pas de texte officiel sur la réforme ; alors sur quoi avez-vous calculé ?

SGA : projet d'arrêté existe.

DOSSEP : En T^{ale} bac pro : Renforcement de l'enseignement général : on passe de 26,5 + 3,5 = 30 à 29,5 + 1,5h soutien. Il faut enlever 29h/année sur l'ens pro ; Chef d'œuvre et co-interv. Faut ajouter 7h prévention santé - environnement et éco-droit.

En 2^{nde} et 1^{ère} Pro, maths/fr : on l'augmente et c'est financé par une baisse de 2h par division, et la baisse de volume complémentaire prof. En revanche, 1h de co-interv maintenue.

Les gpes à effectifs réduits, c'est comme en collège, une 15aine d'élèves (variables à l'appréciation locale) en maths et Français. Globalement, l'équation est neutre au niveau académique.

Carte scolaire 2nd degré : Vote contre unanime.

FO est intervenu sur plusieurs situations d'établissements en GT et n'a pas pu y revenir au CSA, se heurtant au refus du recteur.

Toutefois, l'ensemble des situations qui nous ont été remontées fera l'objet d'un mail auprès du secrétariat général et d'un suivi avec la DOSEP.

PERSONNEL DE DIRECTION, ASSISTANTS SOCIAUX, INFIRMIERES, DDFPT, ATSS ET CPE

SGA : dotation académique n'évolue pas en **Assistantes sociales et infirmières**, on ne bouge rien. Sur les **Chefs d'Étab**, retrait effectif pour St Germain à Auxerre. On s'oriente sur l'implantation à Curie à Sens. Sur les **CPE**, établissements identifiés comme contributeurs potentiels. Lycée Janot doté d'1/2 poste. **DDFPT** pas de chgt. **ATSS** deux retraits, qu'on verra en mars, avec des postes d'attachés de labo collègue partant à la retraite (on ne sait pas encore lesquels). Donc on ne touche rien

FO : Vous êtes prêts à mettre des moyens à Sens où ils sont nécessaires. Mais d'autres bahuts ont demandé des moyens d'encadrement, comme le collègue Carnot. Côté étab contributeurs, vous y mettez le collègue Albert Camus ? Ce 0,5 poste, n'est-ce pas ce qu'ils ont eu au moment de la fermeture du collègue Bienvenu Martin et du transfert de ses élèves vers Camus ?

SG : Non, c'est le demi-poste au titre du dispositif pour encourager la mixité sociale. On a du mal à faire décoller ce dispositif.

FO : on vous l'avait bien dit au moment où il a été mis en place. Est-ce que tous les CPE qui avaient été donnés dans des établissements favorisés pour y accueillir des élèves défavorisés, au titre de la mixité sociale sont contributeurs ?

SGA : Les 4 sont rebattus seul 1 est repris effectivement, à St Georges sur Baulche. Les 3 autres, on les laisse.

FO : Question de St Germain Fourier. Comment seront traités le CPE mais aussi autres personnels ? En Mesures de carte scolaire ?

DPE : pas de MCS, on réaffecte. Pour ceux qui veulent participer au mvt, attention particulière, mais pas MCS.

Vote contre unanime.

CARTE FORMATION LYCEES GT et IMPLANTATION DES LV (CAELVE)

DOSSEP : L'évolution se fait en fonction d'enquêtes. En voie pro, en fin d'année 22-23 ; en LGT et LV, requêtes en début d'année scolaire 23-24. Dès le CAEN, on en avait parlé. Puis CAELVE et GT sections sportives.

FO : 6 sur 16 mesures sur les spécialités de lycée sont des régularisations, de même que 30 mesures sur 68 en CAELVE, on a l'impression que vous courriez après les mesures prises par les chefs d'étab sans vraiment faire de pilotage. Attention, à **Montchapet** : le chef d'étab menace de supprimer la spé HLP en terminale, s'il y a moins de 6 élèves de 1^{ère} qui le gardent l'année prochaine. Un discours pareil est comme une prédiction auto-réalisée, car si les élèves entendent cela, c'est dès la 1^{ère} qu'ils renonceront à choisir cette spécialité.

DOSSEP : les régularisations sont nombreuses surtout dans le privé. Les capacités d'accueil ont été définies un peu a maxima, pour pouvoir proposer une grande capacité d'accueil sur la

plupart des options. Mais finalement quand on regarde comment ça remplit, c'est faible et cela dessert les établissements. Mieux valait donc régulariser. Dans l'élaboration de la carte de formations, on peut fine longtemps à l'avance ; la vague de nombreuses régularisations qui font les correctifs demandés ne va pas durer.

FO : insiste sur **Montchapet** car vous ne répondez pas. On ne défend pas la réforme Blanquer, mais HLP c'est censé être dans les 7 spécialités que tous les établissements devaient pouvoir offrir ! Or, annoncer qu'on risque de ne pas l'ouvrir en Terminale, dans ce lycée si proche d'un étab privé, c'est faire le jeu du privé ! Les élèves qui veulent faire HLP ne vont pas forcément y renoncer, ils traverseront la rue pour s'inscrire en face !

DOSSEP : cette intention de fermer ne nous a pas été communiquée.

Carte des formations et des spécialités : **Vote contre unanime.**

CAELVE

FO : Fermeture de l'italien à Clos de Pouilly au lieu de le maintenir et de l'ouvrir logiquement dans le lycée de débouché, le lycée Charles de Gaulle, qui plus est, un lycée international !

Recteur : *C'est vrai qu'en allemand, en italien, c'est compliqué. En espagnol en revanche ça va.*

FO : mais c'est mettre en difficulté les collègues avec des suppressions de postes, des services sur 2, 3 bahuts, etc. Cela crée des situations RH qu'il faut ensuite régler, cela vous est-il indifférent ?!

Pas de réponse.

Carte des LV : Vote contre unanime.

LDG (lignes directrices de gestion pour les questions de carrière)

Sur les BILANS 1^{er} et 2nd degré :

FO GT sur la circulaire mvt du 21 pour faire remonter tous les dysfonctionnements de l'année dernière ?

SGA : *faites remonter les points sur lesquels vous souhaitez attirer notre attention. On verra si on fait évoluer les règles ou nos méthodes. On ne veut pas en faire un GT.*

Sur les circulaires :

SGA RH : *Attention, dans le 1^{er} degré, p. 7 : dans les critères de départage, on a terminé par l'ordre alphabétique et là il n'a plus lieu d'être. Les nouvelles modalités de classe exceptionnelle ont ajoutées, avec la disparition des critères. Le ministère nous enjoint de prendre en compte l'AGS. Cela a donné lieu à bcp de difficulté surtout pour les anciens instituteurs. Mais il n'y en a plus que 18. le ministère nous demande d'utiliser les critères prévus dans le 2nd degré.*

FO : mais c'est injuste, et dans le 2nd degré aussi, pour les PE qui passe dans le 2nd degré et qui ne peuvent du coup jamais terminer leur carrière.

SGA : *il fallait mettre en cohérence nos critères de départage avec les autres académies. Sinon les recours mettent en danger les tableaux d'avancement. Attention, le barème n'est qu'indicatif. Et l'AGS ne reflète pas la richesse du parcours.*

2nd degré :

FO : Dans le sommaire lui-même, disparition de la notion de transparence p.11 dans le 2nd degré : c'est plus honnête de ne plus en afficher la prétention mais c'est dommage d'avoir renoncé à être transparent....

Les bonifs d'ancienneté p. 17 : « Les modalités de recours sont ... » tout a disparu !! : qu'est-ce que cela signifie, que ce ne soit plus écrit là ? N'y a-t-il plus de recours possible ? Où cela a-t-il été mis ?

DPE : *modalités de recours retirées à cet endroit pour clarifier, car on les a mis plus haut dans un chapeau commun. L'agent peut faire un recours et être accompagné par l'OS de son choix.*

Lignes directrices de gestion : Vote contre unanime. FO vote contre pour revendiquer le retour aux CAPA.

PLAN DE REQUALIFICATION DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

SG : *on n'a pas de retard. C'est un plan d'ampleur, on a l'ambition de bien accompagner les montées en compétence. On a vraiment eu une démarche qui permet de clarifier les règles du jeu et d'acculturer les étab.*

DPE Administratifs : *on est allés loin dans la précision de la carte cible et le dialogue avec les chefs d'étab.*

FO : Comme il y a plus de promotions par concours que par requalification, il y a un risque que qqn en liste d'aptitude et en cours de requalification ne retrouve pas son poste.

SGA : soit on y arrive parce qu'on réussit le concours, soit on y arrive par liste d'aptitude. Du coup, ceux qui sont dans une dynamique d'évolution de poste et de catégorie doivent se donner toutes les chances en passant le concours tout en faisant la liste d'aptitude.

FO : Attention aux remontées des TRMD des LP : infaisable d'ici le 9 février, toujours pas de texte au BO !

SG : la préparation de rentrée ne paraît pas compromise, les chefs d'étab nous disent qu'ils y arrivent. On pourra leur donner un petit peu de marge (pas trop, car si on décale trop, on retarde l'opération des berceaux stagiaires, du mvt intra, et on aura moins de jours pour faire ses vœux de mutation.)

QUESTIONS DIVERSES

FO : rémunération des contractuels : deux mois de retard sur les paies à chaque changement de contrat même quand ils sont déjà en poste. Que faites-vous pour améliorer ces dispositions ?

SGA RH : C'est la pbq de la stabilisation des données relatives au personnel remplacé, dont on sait souvent à la dernière minute qu'il est prolongé. A cela s'ajoute la situation particulière de la fin de l'année où les fiches de paie sont faites en avance. Dans au moins une situation, il y a eu un pb avec la direction des affaires financières. Ce n'est pas acceptable pour l'attractivité. On met en place une formation pour les contrôles paie de façon à ce que tous maîtrisent cet exercice, pour qu'une anomalie n'engendre pas une absence de paie. On a aussi eu un pb ponctuel avec un personnel pas assez consciencieux sur les fiches de paie.

SGEN : **Formation premiers secours pour ceux qui font des voyages.**

SGA : Lors des séjours à l'étranger, il faut qu'un des accompagnants ait la formation, tout en parlant la langue du pays si possible. Actuellement, la formation se déploie.

FSU : **Prime d'équipement informatique pour les Psy-EN**, alerte sur les contractuels qui ne la touchent pas toujours :

SGA : pour un contrat d'au moins un an, la prime informatique est mise en place pour les contractuels. On est en train de vérifier s'il y en a qui passent au travers des mailles du filet. On

vérifie aussi l'équipement des CIO et on remplacera ce qu'il faut remplacer.

Intersyndical : questions sur les AESH :

SGA RH : vous voulez un **contrat à 62%**, certains ne l'ont pas encore mais on y travaille. C'est aussi une question de moyens disponibles. CCP AESH a relayé les mêmes demandes. Un GT sera envisagé.

SG : on va mesurer année après année combien il reste de personnels à moins de 62%. Attention, certains ne le souhaitent pas, pour pouvoir garder un autre emploi à côté.

FSU : bcp voudraient être à 100%.

Recteur : on est d'accord, si on veut faire un vrai corps social, il faut qu'on y arrive.

SGA RH : on attend les consignes ministérielles pour le rattrapage de **la prime REP +**. Quant à leur participation à « **vacances apprenantes** » : c'est en plus du temps de travail AESH mais c'est possible, on va se pencher là-dessus.

FO : **Point pactes 2023-2024 ?** combien ont été pris à l'heure actuelle ? Pouvez-vous nous indiquer ces informations par type de pacte, par degré et par département ? Pourra-t-on avoir ces données en même temps que les nouvelles dotations en pactes qui sont en cours de préparation, afin que nous puissions comparer ?

SG : ces données vous seront communiquées au moment où on vous donnera les enveloppes de Pactes 2024-2025. On souhaitait les communiquer en janvier, mais cela n'est pas encore possible.